

N°477

du 02
Mars
2012



Editorial

Par Koffi
SOUZA

ELECTIONS: SINCERITE ET ENJEU

Une cinquantaine d'experts gestionnaires des élections en Afrique de l'Ouest se sont réunis à Cotonou pour confronter leurs expériences pour l'amélioration du dialogue politique et de l'organisation des élections.

Ils ont examiné les meilleurs exemples d'organes de gestion des élections à travers leurs compositions, leurs attributions et leur mode de fonctionnement en vue de formuler des recommandations visant à promouvoir un meilleur modèle de commission électorale nationale autonome (CENA) en Afrique de l'Ouest.

Pour pacifier le processus électoral, il faut, à notre avis, deux types de remèdes.

Il convient, tout d'abord, d'améliorer la transparence de l'élection de façon à ce que chacun soit convaincu qu'elle reflète la libre volonté des électeurs.

Mais il faut aussi faire baisser la fièvre électorale en réduisant l'enjeu des élections. Et ceci peut être obtenu par divers moyens :

- prôner la tolérance et l'acceptation de l'autre
- ne pas concentrer tous les pouvoirs dans les mains du parti victorieux.

-pratiquer une décentralisation active qui permette aux perdants nationaux de disposer de pôles de pouvoir local

- laisser le secteur privé à l'abri des joutes politiques.

La démocratie n'accepte la loi de la majorité qu'encadrée par la protection de la minorité.

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Dix jours après le rapport de la CNDH

Le Gouvernement oppose 13 mesures aux 13 recommandations de la CNDH

P.7

Environnement/Malgré la
disponibilité du gaz à
consommation domestique

Le charbon de bois a toujours la côte



Faure Gnassingbé, chef de l'Etat

P.4

L'indice des prix en
variation trimestrielle

La santé revient, l'enseignement grimpe

P.3

Procédures anormalement élastiques de
dédouanement, fuite de recettes publiques

Le guichet unique se fait toujours désirer au Port de Lomé

P.4

Exécution du budget 2012 / Tableau de bord de janvier

Les recettes publiques en augmentation de 9 milliards Cfa, en glissement annuel

REPÈRES

Le CNP-Togo dans le développement du pays

Des membres du Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo) ont dévoilé les nouvelles dimensions de leurs activités au profit des opérateurs économiques nationaux au cours d'une conférence de presse animée le jeudi 23 février à Lomé. Cette rencontre avec les professionnels des médias marque le coup d'envoi d'une campagne de communication autour de cette organisation et vise à faire connaître à la population cette structure, ses missions, ses ambitions et visions pour le développement socio-économique. Dans son mot introductif, le vice-président du CNP-Togo, Setho Jean Daniel a témoigné sa gratitude aux autorités politiques pour l'attention qu'elles portent au développement du secteur privé notamment l'octroi récent d'un terrain pour la construction du siège de la CNP-Togo. Il a défini le CNP-Togo comme une fédération d'associations professionnelles représentatives du secteur privé, regroupant des entreprises industrielles, commerciales, des services du bâtiment et des travaux publics, des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (PME/PMI). M. Setho a insisté que le CNP-Togo reste la demeure de tous les opérateurs économiques nationaux tout en exhortant ces derniers à y adhérer. Le secrétaire général de la CNP-Togo et porte-parole de cette structure, Sow Mocktar a précisé que 14 associations professionnelles sont affiliées au CNP-Togo et constituent le socle de cette organisation. Pour l'orateur le CNP-Togo est une force de propositions de politique économique et sociale, une structure dynamique de coordination, de représentation, de formation, d'information, d'action au profit du secteur privé. Son credo est de porter partout où le besoin se fait sentir la voix des entreprises sans distinction de tailles, de défendre leurs intérêts et d'apporter sa contribution à l'amélioration des affaires, tant au Togo qu'en Afrique de l'ouest, à travers la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) dont le siège est au Togo. Pour le secrétaire général de la CNP-Togo, à compter de la fin janvier 2012, toutes les entreprises du secteur privé opérant sur le territoire togolais sont rattachées au CNP-Togo moyennant une cotisation de 0,5% sur la masse salariale destinée au fonctionnement de l'organisation patronale et au financement de ses actions et projets au profit du secteur privé togolais. Le porte-parole de la CNP-Togo a annoncé les projets à court et à moyen terme de son organisation. Il s'agit de la mise en place avant fin 2012 d'une structure baptisée "maison de l'entreprise" au sein de laquelle il y aura un centre d'incubateur destiné aux jeunes. Il y a le projet de développement de l'habitat dénommé "zéro Banco" (2025-2030) où il n'existera plus de construction en paille dans les hameaux (villages). Les membres du CNP-Togo souhaitent que jusqu'à 2030, le niveau de vie des travailleurs et de la population soit amélioré et qu'on assiste à un développement dans tous les secteurs.

Après l'EPU

Un atelier de restitution des recommandations issues du passage du Togo devant le Conseil des droits de l'Homme dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU), s'est tenu le jeudi 23 février à Lomé. Organisée par le ministère en charge des Droits de l'Homme avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies au Droits de l'Homme (HCDH), cette rencontre qui a réuni les autorités traditionnelles, religieuses et les médias confessionnels, a permis aux participants de s'approprier le contenu des dites recommandations en vue de leur bonne mise en œuvre. Ces recommandations visent à donner à tous, par l'éducation et la formation, les moyens intellectuels et la capacité citoyenne de mettre pacifiquement en œuvre les droits humains fondamentaux. Le processus de l'EPU donne l'opportunité à tous les Etats, les institutions nationales des droits de l'Homme, les organisations de la société civile, les institutions de la République, les acteurs bilatéraux et multilatéraux, les confessions religieuses, les autorités traditionnelles d'explorer les meilleures manières d'enraciner le dialogue pour la promotion des droits de l'Homme. Les participants au présent atelier qui interviennent dans le règlement des litiges, sont appelés à contribuer à l'administration de la justice à propos de laquelle l'EPU a consacré plusieurs recommandations. La ministre en charge des Droits de l'Homme, Léonardina Rita Doris Wilson de Souza, a indiqué que sur les 133 recommandations faites au Togo par les 43 pays participants, 89 sont acceptées, 23 déjà exécutées ou en cours, 10 font l'objet de réflexion jusqu'en mars prochain et 11 rejetées. Elle a exhorté les participants de s'approprier ces recommandations faites au Togo et de les vulgariser autour d'eux. Elle a témoigné sa gratitude à l'ensemble du système des Nations Unies et particulièrement le HCDH pour le travail remarquable et l'appui apporté au processus de l'EPU. Pour sa part, la représentante résidente du HCDH au Togo, Olatokumbo Ige a précisé que ce mécanisme de l'EPU ne sera jugé efficace que dans la mesure où il aura un impact sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme au Togo, raison pour laquelle elle a insisté que chaque citoyen, à quelque niveau que se soit, doit se l'approprier pour le triomphe des droits de l'Homme.

La certification de l'éradication du ver de guinée au Togo

La certification de l'éradication du ver de guinée au Togo par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été officiellement annoncée par le ministre de la santé le jeudi 23 février à Lomé au cours d'un point de presse. Organisée par le ministère de la Santé, cette rencontre a permis d'informer le public de la certification de l'éradication de cette maladie au Togo et d'exhorter l'opinion à plus de vigilance pour éviter sa résurgence. Le ministre de la santé, Pr Charles Kondi Agba a, à l'occasion, déclaré que plusieurs activités ont été menées pour venir à bout de cette pathologie. Il a notamment évoqué la surveillance active de la mise en place du système de récompense qui consiste à octroyer une prime de 20.000 FCFA à toute personne signalant un cas avéré de ver de guinée, des investigations sur les rumeurs, des campagnes d'informations et le renforcement des compétences des agents de santé. Le ministre a remercié les différents partenaires, notamment l'OMS et l'UNICEF pour leurs appuis multiformes à tous les niveaux du parcours de réalisation de ce projet. Le Pr. Agba a par ailleurs invité les populations à rester mobilisées pour signaler tout cas importé car, le gain des 20.000 FCFA reste d'actualité. Le représentant résident de l'OMS au Togo, Dr Pierre MPélé a confié que ce succès va permettre au Togo de Concentrer les énergies et les moyens sur la lutte pour l'éradication d'autres maladies. Il a rassuré les partenaires du secteur santé sur la crédibilité des actions qu'entreprend leur ministère de tutelle pour redonner confiance aux touristes. Il a félicité le gouvernement pour ses efforts en matière de politiques sanitaires.

Spectacle

Quand Gnim Atakpama portait sur scène les murmures de l'Afrique

Conte, théâtre, conte théâtralisé ? Encre indélébile, le spectacle sur les silences de l'Afrique a particulièrement marqué le festival "Gains du conteur", qui s'est déroulé du 27 janvier au 04 février dernier à Lomé et à l'intérieur du pays. Il s'agit apparemment de théâtre, ce qui ne lui enlève rien pendant ce festival de contes.

Encre indélébile a été jouée une première fois au Centre Mytro Nunya, mais ce fut un régal de le re-découvrir le 31 janvier dernier à l'Institut Français de Lomé.

Pour la première présentation, trois comédiens et une comédienne jouaient le spectacle de Mytro

mots qui racontent les blessures, les meurtrissures, les exploitations de l'Afrique mais aussi ses potentialités, ses possibilités. Surtout ses lâchetés.

Pour y arriver, l'auteur et metteur en scène, Gnim Atakpama, a recours à une allégorie : des enfants éparpillés dans le monde (la diaspora ?), pour rendre hommage à leur grand-mère Yahyi. Ce retour des enfants, clin d'œil au

Les enfants de l'Afrique, il y en a de toutes sortes, à l'instar de cet intello-slameur qui profite des contradictions de l'Afrique pour se frayer un chemin de survie. Il y a le



Nunya, un intello-slameur (Momo), un musicien (Eustache Kamouna, qui formaient le duo des jumeaux, Gnim Atakpama et Fati, la comédienne. Le spectacle a été revu, amélioré, relooké à l'Institut Français dont la grande scène de la verdure prêtait bien à une grande démonstration.

Une forte présence sur scène de la conteuse Fati, dont la voix chanteuse éblouit le cœur et fend l'âme. Et la guitare d'Eustache K'Mouna fend les cœurs, avec ces

personnage de Fati, jouée par Fati Yakanou-Fousséni, symbolique de la femme qui subit et d'habitude reste mutique devant les malheurs, et qui dans ce spectacle refuse absolument de se taire. Un spectacle qui sent la révolte.

Reste que le texte a besoin d'être revu, en certaines parties, pour tonner encore plus fort. Il serait intéressant que le metteur récrive quelque peu, directement du plateau, pendant les répétitions.

Editions

Les maisons d'éditions algériennes s'intéressent à l'Afrique

Le tout récent lauréat du Prix Yambo Ouologuem 2012, Eugène Ebodé, a été édité par Apic, une maison algérienne. Un prix qui sonne comme la récompense d'une "démarche résolument africaine".

En 2010, "les éditions Apic s'étaient déjà adjugé le Prix grâce au [...] récit, La Maison du Néguev, de Suzanne El Farrah-El Kenz, édité à Alger en 2009. Le récit de Suzanne El Farrah-El Kenz" vient d'ailleurs d'être réédité au Canada (aux éditions Pleine Lune) et le sera prochainement en France (aux éditions de l'Aube)".

Cette seconde distinction met en valeur l'axe éditorial africain de la maison d'édition, une ligne éditoriale développée "en particulier dans la collection Résonances".

Selon M. Djendir "C'est la seule maison d'édition algérienne et sans doute maghrébine qui, dans un catalogue divers, réserve de manière régulière une place aux littératures africaines actuelles. Ainsi, ont paru sous son enseigne une dizaine de romans représentatifs de la nouvelle littérature subsaharienne. Il s'agit du Togolais Sami Tchak, du Guinéen Tierno Monémbo, de l'Ivoirienne Tanella Boni, du Congolais Patrice Nganang et du Malien Yambo Ouologuem, premier Africain à avoir reçu le Prix Renaudot en 1968. On peut ajouter à cette liste le Haïtien Louis-Philippe Dalembert aux inspirations très africaines. Le catalogue Apic comprend également

un recueil collectif de nouvelles, Ancrages africains paru en 2009". Il y aussi une maison qui a édité Esclaves, du Togolais Kangni Alem.

Selon le directeur d'APIC "[l']orientation continentale de la maison d'édition apparaît aussi dans ses coéditions et partenariats. Elle a ainsi participé, avec plusieurs éditions africaines, à l'ouvrage Indépendances Tchatcha consacré aux indépendances africaines des années soixante. La même démarche a présidé à l'édition de l'essai de l'économiste sénégalais Sanou M'baye, L'Afrique au secours de l'Afrique. Par ailleurs, Apic réalise actuellement des ouvrages pour le compte des éditions Tombouctou du Mali, inaugurant ainsi une nouvelle forme de partenariat entre éditeurs africains. Karim Chikh, codirecteur des éditions avec Samia Zennadi, précise : "Nous suivons de très près la vie éditoriale et littéraire africaine sur le continent ou dans les diasporas africaines. Nous essayons d'être présents aux rencontres comme la Rentrée littéraire du Mali ou le Salon du Livre de Ouagadougou".

Une expérience éditoriale pleine de promesses : "les éditions Apic, menée avec de modestes moyens, viennent rappeler que l'Algérie peut et doit jouer un rôle culturel dynamique sur le continent en se positionnant comme une plate-forme d'échanges et d'initiatives".

Cinéma

Un peul César du meilleur acteur cinéma

Du jamais vu dans l'histoire du cinéma en France. L'acteur Omar Sy a décroché, ce vendredi 24 février dernier, le César du meilleur acteur pour son rôle dans le film "Intouchables". La seule récompense pour le film aux 19 millions de spectateurs, contrairement à The Artist, l'hommage au cinéma muet, qui a tout raflé.

Premier acteur noir à recevoir un César, Omar Sy, sourire contagieux, a évoqué l'acteur François Cluzet, avec lequel il forme un duo irrésistible dans Intouchables. "François n'est pas là, je pense fort à lui, c'est un grand quelqu'un comme dit mon père, une grande classe, une



grande générosité", a-t-il déclaré, très ému.

Il a aussi salué son "copain Frédo", Fred Testot, avec lequel il s'est fait connaître grâce à des gags sur Canal + tous les soirs. Il a enfin esquissé un pas de danse, rappelant une scène culte du film qui a été "un kif monumental. Je m'en fous, je suis comme un dingue".

Cinéma

Le Film Sambizanga, de Sarah Maldoror sur You Tube

Le film SAMBIZANGA de Sarah Maldoror (Angola 1972, 1h42m) sur la guerre anticoloniale en Angola a été mis sur internet et peut être lu sur Youtube. Sarah Maldoror, réalisatrice française d'origine guadeloupéenne, était la compagne de Mario Pinto de Andrade. SAMBIZANGA a eu le 1er

prix au Festival de Carthage 1972. Le film a été joué avec Domingos de Oliveira, Elisa Andrade, Jean M'Vondo, Dino Abelino, Benoît Moutsila, Talagongo, Lopes Rodrigues, Henriette Meya, Manuel Videira, Ana Wilson.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Dix jours après le rapport de la CNDH

Le Gouvernement oppose 13 mesures aux 13 recommandations de la CNDH

Sylvestre D.

D'aucuns peuvent juger le temps de réaction trop long. D'autres, déjà, s'imaginent que les réponses données par le gouvernement sont du saupoudrage. Tout se concède dans un régime de liberté d'expression. C'est aussi ça qui justifie la nouvelle marche maintenue des organisations de défense des droits de l'homme (ODDH). Mais que dirait-on si l'ordre du jour du conseil des ministres du 29 février dernier n'était pas finalement dominé par l'affaire des actes inhumains et dégradants perpétrés à l'Agence nationale de renseignements (ANR) ? Au point que l'Exécutif soit obligé de tenir un second conseil hier. Qu'à cela ne tienne, il faut aussi savoir frapper et suivre ce que réclament les autres qui ne sont pas aux affaires. Le Gouvernement a donc sorti ses 13 mesures pour répondre aux 13 recommandations de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). On peut y retrouver la réorganisation de l'Agence nationale de renseignements, laquelle Agence ne peut plus garder dans ses locaux des personnes appréhendées ni pour une détention provisoire, ni pour une garde à vue. Cette prérogative est désormais dévolue à la police judiciaire. Ensuite, le commandement militaire a été instruit pour des procédures disciplinaires immédiates contre les personnes mises en cause. Une organisation est attendue des ministères de la Santé, de l'Economie et des finances, du Garde des Sceaux, en collaboration avec des équipes de spécialistes, pour examiner de façon urgente les personnes qui ont été indexées comme ayant fait l'objet de traitements inhumains et dégradants dans les locaux de l'ANR. Cette équipe fera des propositions idoines dans le cadre de la réparation des préjudices, au cas échéant. Il sera intégré dans le Code pénal togolais – qui prendra désormais en compte la définition du traitement inhumain et dégradant et de la torture – les différentes conventions signées et ratifiées par le Togo en matière de traitements inhumains et dégradants. Toutes les personnes gardées à vue, toutes les personnes en détention doivent être suivies par un médecin à toutes les phases de la procédure. La CNDH, qui bénéficie maintenant du statut A, va être retouchée dans ses attributions. Ses prérogatives seront révisées afin de lui permettre de s'autosaisir, de faire des investigations et de prévenir, s'il y a lieu, toutes les actions des agents de l'Exécutif qui seraient de nature à être considérées comme un traitement inhumain et dégradant, un traitement de torture. L'organe constitutionnel de protection et de défense des droits humains, la CNDH, se verra renforcer sur les plans budgétaire, des



Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat

infrastructures et des compétences.

Instruction est aussi donnée au Garde des Sceaux pour proposer un projet de réforme de la législation sur l'administration pénitentiaire, le régime d'exécution des peines et la réadmission après l'exécution des peines. De façon solennelle, des mesures seront prises pour renforcer l'organisation, l'équipement et la formation de la police judiciaire dans les domaines de la police technique et scientifique, pour éviter que certains comportements ne surviennent dans le cadre des investigations et des gardes à vue. Le but est de former et d'outiller les agents de police et de gendarmerie qui font

office d'officier de police judiciaire en matière des droits de l'homme.

Enfin, le Gouvernement rassure des mesures sécuritaires prises pour assurer et garantir leur sécurité de la famille de Koffi Kounté, le président de la CNDH, actuellement réfugié en France pour fuir les menaces, et lui-même. Et pour suivre tout ceci, il est mis en place une commission interministérielle chargée de suivre l'exécution des décisions prises et des recommandations de la CNDH.

En rappel, au rang des 13 recommandations, prendre des sanctions exemplaires à l'encontre de toutes les personnes ayant participé directement ou

indirectement à la commission des actes incriminés, procéder à une juste réparation des victimes, faire faire un suivi psychologique des victimes, réviser le statut de l'ANR de manière qu'elle ne se consacre exclusivement qu'aux faits et actes concernant la sûreté de l'Etat, limiter le pouvoir de l'ANR aux missions d'interpellation et d'investigation en confiant la détention à une structure des forces de sécurité (police ou gendarmerie), prendre des mesures pour qu'à l'avenir les lieux de détention soient strictement soumis à un contrôle judiciaire, prendre toutes mesures afin de faciliter la visite des lieux de détention ou d'exécution des sanctions disciplinaires par la CNDH et les ODDH, construire des bâtiments modernes répondant aux caractéristiques de lieu de garde à vue ou d'exécution de sanctions disciplinaires pour les Forces armées, créer une inspection interne des droits de l'Homme au sein des FAT et de la police, équiper la gendarmerie et la police judiciaire d'outils modernes d'investigation, moderniser la capacité de recherche de la police scientifique, procéder à la révision du Code pénal afin d'y ériger la torture en infraction pour asseoir une base légale de poursuite judiciaire pour les actes à venir, etc.

Procédures anormalement élastiques de dédouanement, fuite de recettes publiques

Le guichet unique se fait toujours désirer au Port de Lomé

Les discours officiels sur les réformes chantent que la mobilisation des ressources propres du pays s'est améliorée. Ce qui se lit dans les différents tableaux de bord établis mensuellement par la Direction de l'Economie. Mais il est aussi indéniable que les régies financières peuvent et/ou doivent mieux faire, pour soulager le poids de l'endettement et financer les politiques publiques. Dans la pratique, collectent-elles réellement plus ? L'autre évidence en est que, pour l'année budgétaire 2011, le plafond fixé aux régies financières n'a pu être sauvé que grâce à la loi de finances rectificative. La Douane se révèle la principale régie financière. Il lui est toujours demandé plus que les Impôts, en contribution au budget. Contrairement aux Impôts, les collectes de la Douane se font sur les importations et les exportations. Donc, le commerce extérieur – source importante de ressources – dont le principal point d'opérationnalisation, pour un pays côtier, reste le Port. Et c'est là toute l'importance du guichet unique. Au ministère de l'Economie, il est dit qu'un consultant a été recruté en septembre 2011 et a élaboré une feuille de route pour la mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur. Mais tout semble dire qu'on est loin de la décision finale.

Que reste-t-il à faire pour

préserver la préférence au Port de Lomé dans un monde concurrentiel ? L'UNION est allée aux nouvelles. L'implantation du guichet unique au Port de Lomé est partie intégrante du Projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL) financé par la Banque mondiale. Il vise à centraliser et à unifier les procédures de dédouanement et de transit. Dès lors qu'un acheteur et son fournisseur concluent la livraison d'un conteneur quelque part en Europe par exemple, tous les autres acteurs portuaires du Port de Lomé (destination), impliqués dans le dédouanement et la sortie de la marchandise du Port, sont informés en temps réel et entament déjà leur travail. Au point que l'opérateur économique ne perdra plus du temps à écouler son produit, dès le débarquement de son conteneur. Il gagne en temps et ne dépensera plus à nourrir les réseaux obscurs qui s'invitent anormalement dans les procédures. A la sortie, réduction maximum des points de contrôle ; le travail centralisé étant fait. L'économie nationale en a pour son compte, le commerce intérieur et régional est facilité. Avec le guichet unique, on sait qui fait quoi, qui perçoit quoi et au titre de quelle opération. Les recettes publiques accroissent absolument. « En réalité, ce n'est



Kwessi S. Ahoomey-Zunu, Ministre du Commerce

pas un langage nouveau, ce guichet unique au Port. Cela fait plus de dix ans qu'on en parle. Un travail avait même été fait ; le Port et la Douane y étaient impliqués », nous confie une source proche du PFCTCAL. Alors, il y a des goulots d'étranglement.

Aujourd'hui, le dossier est réchauffé par la mise en œuvre du PFCTCAL. L'Exécutif togolais a fait du guichet unique une priorité, dit-on. Car l'exemple ghanéen édifie sur les avantages encourageants procurés. Sur la côte, le guichet unique ivoirien est en train d'être opérationnel ; le Bénin vient d'en mettre ; le Togo est toujours à l'étape d'étude. Courant 2011, au pays de

VERBATIM Par Eric J.

Suivisme politique

Le Professeur Leopold Gninivi a fait des propositions au nom de la formation politique qu'il dirige, la Convention démocratique des peuples africains, Cdpa, pour un nouveau code électoral. C'est à travers un communiqué rendu public le 23 février 2012 après une rencontre la veille avec des experts européens. «La CDPA a rencontré le 22 février 2012, une mission d'experts de l'Union Européenne dans le cadre de la préparation des élections prévues pour septembre 2012. Elle a saisi cette occasion pour formuler des propositions en vue d'améliorer le Code électoral.»

En gros, les propositions de la Cdpa concernent essentiellement la composition de la Ceni, le mode de scrutin pour les élections législatives, le découpage électoral, le recensement électoral.

Selon la Cdpa, la Ceni actuelle étant l'émanation d'un accord tripartite entre le Rpt, le Car et l'Ufc doit être recomposée avec l'instauration en son sein d'un secrétariat technique permanent.

La CDPA propose à la classe politique de revenir au mode de scrutin uninominal à deux tours. Car, elle pense que le mode de scrutin proportionnel de liste au plus fort reste et ayant la préfecture comme circonscription électorale retenu par l'APG pour les élections législatives de 2007, n'est plus adapté à la nouvelle donne politique actuelle.

A l'instar d'autres formations politiques ayant fait d'autres propositions, le parti de Gninivi propose un nouveau découpage électoral dans une formule purement scientifique suivant la répartition : 2 députés par préfecture; 2 députés par CELI à Lomé commune, 1 député supplémentant pour les préfectures dont la population excède 150.000 habitants (Golfe, Zio, Tone, Haho, Ogou, Kozah, Vo, Oti, Tchaoudjo, Lacs, Yoto, Sotouboua, Kpendjal) et 1 député pour la diaspora.

Pour y arriver, dans le souci d'obtenir des élections justes et transparentes, la Cdpa exige un recensement électoral.

Par rapport à la pertinence des différentes propositions, la Cdpa n'a pas jeté de caillou dans la mer. Les propositions seront évidemment étudiées par la classe politique qui, aujourd'hui, est à la recherche des voies et moyens pour apaiser le climat socio-politique à travers des élections justes et transparentes.

Mais, au-delà de la crédibilité que l'on peut donner à ce document, la Cdpa n'es-elle pas prise de cours par les événements ? Elle a claqué la porte au Cpdcr-rénové, cadre où elle pouvait étaler ses propositions en vu de discussions, pour rejoindre le rang des absenteïstes. Et subitement, le Car et l'Anc s'engagent dans des discussions avec le pouvoir en place. Comment va-t-elle se faire entendre à présent ? A pondre des communiqués...

C'est la conséquence du suivisme politique.

pour réduire la pauvreté de manière significative. Pour y parvenir, les efforts doivent se poursuivre pour améliorer le climat des affaires, surtout l'efficacité du Port par l'introduction du guichet unique ». En mai 2010, l'institution financière et technique publiait une étude sur les secteurs de croissance au Togo. Après l'étude sur les flux du transport et du transit, l'appel était lancé pour réduire les retards et les faux frais par la Douane. Les surcoûts du transit proviennent de la non-application des traités communautaires pour la facilitation des échanges des biens et services entre les pays, des retards et frais occasionnés par les douanes et les escortes, des prélèvements non justifiés de certains organismes et des barrages routiers qui retardent le transit avec les multiples interférences, contrôles et perceptions souvent illicites. Malgré les innovations importantes telles que l'introduction du SYDONIA++, permettant aux commissionnaires en douane de faire les déclarations par Internet, les douanes togolaises ont beaucoup à faire. La procédure de dédouanement est longue et comprend plusieurs étapes bien que le système SYDONIA ait été conçu pour simplifier et systématiser cette procédure.

suite à la page 4

Sur le marché interbancaire de l'UMOA en février

Les banques du Togo enregistrent 17,00 milliards Cfa de prêts à la 3ème semaine

Jean Afolabi

Sur un total de 67,774 milliards de francs Cfa enregistrés au titre de prêts sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 15 au 21 février 2012, les banques et établissements de crédit du Togo ont totalisé 17,00 milliards de francs. Contre seulement 3,624 milliards de francs d'emprunts sur 67,774 milliards pour l'ensemble de l'Union. Ces opérations ont été assorties d'un taux moyen pondéré de 4,51% et d'un taux minimum de 3,50%. Le taux maximum s'est situé à 7,00%.

Les prêts enregistrés au Togo l'ont été à un jour, à une semaine, à deux semaines et à un mois pour respectivement 2,000 milliards, 12,000 milliards, 1,000 milliard et

2,000 milliards de francs. Les emprunts uniquement à un mois. A un jour, ces opérations étaient flanquées des taux moyen pondéré, minimum et maximum respectifs de 4,60%, 3,60% et 6,00%. A une semaine, ces mêmes taux se situaient respectivement à 4,16%, à 3,50% et à 5,70%. A deux semaines, ils sont à 4,76%, à 4,50% et à 6,00%. A un mois, enfin, le moyen pondéré s'est situé à 5,25%, le taux minimum à 4,50% et le taux maximum à 7,00%.

Plus que le Togo, les banques ivoiriennes ont enregistré, au cours de la même période, des prêts à 26,250 milliards, contre 10,250 milliards de francs d'emprunts. En plus des mêmes échéances que le Togo, les prêts sont également à trois mois pour 3,000 milliards, assortis des respectifs de 5,07%, 5,00% et

5,00%. Les banques et établissements de crédit du Sénégal ont enregistré le plus d'emprunts, à 22,400 milliards de francs, contre seulement 2,400 milliards pour les prêts. Ils sont suivis par ceux du Bénin, en termes d'emprunts, pour 19,000 milliards de francs, contre 10,624 milliards pour les prêts.

La Guinée-Bissau n'a enregistré aucune opération. Le Mali en a eu pour 4,000 milliards de francs de prêts et 6,000 milliards de francs d'emprunts, dont la moitié du premier et le tiers du second sont notamment à six mois. Avec des taux uniques de 5,00%. Le Burkina Faso a enregistré des prêts à 1,000 milliard contre des emprunts à 5,000 milliards. Tandis que le Niger a fait 6,500 milliards de francs de prêts pour 1,500 milliard de francs d'emprunts.

L'indice des prix en variation trimestrielle

La santé revient, l'enseignement grimpe

L'indice harmonisé du produit "Santé" a amorcé une chute en janvier, se situant à 105,1 d'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. Comparé à celui d'octobre 2011, la variation trimestrielle n'est que de 0,1%. Entre-temps, au cours des deux derniers mois, cet indice est passé à 105,4 en novembre, pour une légère descente à 105,3 le mois suivant. La tendance est que l'indice "Santé" retourne à son niveau d'octobre. Déjà, il est en diminution de 0,1% en glissement annuel par rapport janvier 2011.

A l'inverse, c'est l'enseignement qui connaît une montée. Son indice est, en janvier, à 106,1 à une variation trimestrielle positive de

0,3% par rapport à octobre 2011. A 105,7 en octobre, l'indice "Enseignement" est passé à 106,7 en novembre, pour une pause le mois suivant, avant de monter encore à 106,1 en janvier. Plus encore, en glissement annuel, comparé à janvier 2011, l'indice est en hausse de 1,5% par rapport à 104,5. "Biens et services divers" fait mieux dans la tendance haussière. Au dernier trimestre 2011, son indice a traîné entre 108,3 et 108,5. En janvier 2012, il saute à 109,3 avec une différence de 0,9%, presque 1 point par rapport au mois qui a précédé. Il fait pire en variation annuelle, 9,2% par rapport à l'indice 100,1 de janvier 2011.

Au passage, il faut souligner la montée vertigineuse de l'indice "Transports" de 6,9% en janvier par rapport au 115,7 du mois précédent. Tous les spécialistes de la chose lient la montée brusque à 118,0 à la récente crise pétrolière au Nigeria, avec des effets collatéraux au Bénin et au Togo, où l'essence de rue s'est monnayée très chère.

On croyait également les "Articles d'habillement et chaussures" influencés par l'approche des fêtes de fin d'année. Mais son indice n'a cessé de grimper après les fêtes. A 102,0 en octobre, puis à 102,3 en novembre et à 102,5 en décembre, l'indice s'est situé en janvier à 102,6. Pourquoi?

Besoins de liquidités

La Banque centrale injecte 35,894 milliards Cfa dans le circuit togolais

Dans le cadre de ses opérations d'adjudication à une semaine par pays, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a injecté, valeur 28 février 2012, des liquidités d'une valeur totale de 452,000 milliards de francs Cfa. Sur ce montant, les banques togolaises se sont adjugé 35,894 milliards de francs. L'opération arrive à échéance le 5 mars 2012. Son taux

marginal s'est situé à 3,3401%. Le taux moyen pondéré était fixé à 3,4077%, le minimum proposé à 3,3205% et le taux maximum proposé à 3,5002%.

L'opération d'adjudication a vu la participation de 37 soumissions sur les huit Etats membres de l'Union monétaire et économique ouest africaine (Uemoa). Les banques du Bénin se sont fait attribuer la plus

grosse part - 130,000 milliards de francs -, suivies de celles du Burkina Faso (102,310 milliards de francs) et du Mali (49,900 milliards). Avant le Togo vient le circuit bancaire du Sénégal avec 48,396 milliards de francs, et après le Togo, la Côte d'Ivoire (30,500 milliards), le Niger (25,000 milliards) et la Guinée-Bissau avec 3,000 milliards de francs.

Exécution du budget 2012 / Tableau de bord de janvier

Les recettes publiques en augmentation de 9 milliards Cfa, en glissement annuel

Le budget général de l'Etat s'élève, en recettes, à 644.500.000.000 francs Cfa pour l'année 2012. Contre, en dépenses, 656.200.000.000 francs Cfa, dégageant un gap de 11,7 milliards de francs Cfa. Sur ces 644,5 milliards, les ressources propres à apporter se projettent à 340,53 milliards de francs Cfa, contre 320,2 milliards de francs en 2011 pour un budget global naturellement moindre. Dans l'ordre, les Impôts, les Douanes et le Trésor devront recouvrer 132,75 milliards de francs, 170,8 milliards de francs et 36,98 milliards de francs. Les regards sont désormais tournés vers les Impôts et les Douanes principalement, pour accrocher ce plafond à la fin décembre. Le compte à rebours est donné avec les premiers chiffres du mois de janvier compilés dans le tableau de bord mensuel. Celui-ci signale un total de recouvrements de 32,04 milliards de francs Cfa répartis en 15,17 milliards de francs par les Impôts, 14,17 milliards de francs par les Douanes et 2,7 milliards de francs par le Trésor public. A la même période en 2011, les Impôts collectaient 10,2 milliards de francs, les Douanes 11,4 milliards de francs et le Trésor 1,5 milliard de francs. Soit un total de 23 milliards de francs Cfa versés sur

le compte du Togo à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le glissement annuel ressort donc plus d'efforts en 2012, à raison de 9 milliards de francs d'augmentation.

Naturellement, les recettes ont déjà permis de supporter des dépenses, entre autres les frais liés aux « Traitement et salaires » dont le cumul de paiements s'élève à 4,97 milliards de francs pour le seul mois de janvier 2012. Dans cette cagnotte, le seul secteur de l'Education en a avalé 3,06 milliards de francs. Et dire que l'engagement mensuel était pris pour 5,03 milliards de francs Cfa. Le paiement était donc à 98,8%.

Autre secteur de dépenses, les « Biens et services » sur lesquels l'Autorité s'était engagée pour 0,12 milliard de francs. A fin janvier, il est payé juste 0,04 milliard. D'où le reste à payer de 0,08 milliard de francs, correspondant à des mandats en instance de paiement et non de véritables arriérés. Ici, le paiement était plus bas, à 36,3%. Au même moment, on en a sorti pour 0,63 milliard de francs pour les « Subventions et transferts » de l'Etat. En plus, déjà 0,22 milliards de francs pour soutenir les « Investissements », alors même que l'engagement mensuel est nul.

Enfin, toujours le poids de l'endettement. Respectivement, les Intérêts et l'Amortissement ont coûté en janvier 0,59 milliard de francs en dette intérieure et 5,27 milliards de francs dont 5,22 milliards en dette intérieure, pour des engagements de 0,00 milliard et 5,27 milliards de francs. Avec la précision que, dans le cas des Intérêts, tout reste à payer. Ce reste à payer négatif (-0,59) s'explique par la prise en compte des dépenses prévues au budget, payées et en cours de régularisation. En somme, un paiement total de 11,74 milliards de francs. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les dépenses régaliennes sont largement couvertes par les recettes internes engrangées.

En rappel, il est prévu 80,04 milliards de francs Cfa pour couvrir les « Traitement et salaires » de l'année en cours. Pendant qu'il est autorisé 36,46 milliards de francs pour supporter les « Biens et services », 63,08 milliards de francs pour les « Subventions et transferts », 290,16 milliards de francs pour les Investissements, 17,34 milliards de francs pour les Intérêts sur la dette intérieure et extérieure et 37,71 milliards de francs pour amortir la dette intérieure et extérieure.

Procédures anormalement élastiques de dédouanement, fuite de recettes publiques

Le guichet unique se fait toujours désirer au Port de Lomé

suite de la page 3

Aux dernières nouvelles, le consultant a mis à la disposition du Gouvernement les deux modèles de guichet unique : la concession et l'achat. Dans le premier cas, l'Etat choisit de remettre la construction du guichet à une société privée qui l'exploite jusqu'à concurrence de son investissement, avant de le céder entièrement à l'Etat. Ce n'est qu'à partir de là que le pays peut commencer par tirer les avantages de son guichet. Dans le second cas, l'Etat lui-même met les moyens nécessaires, dès le départ, pour créer son guichet unique. Et c'est pour ce choix qu'on continue de regarder vers l'Autorité. Le choix final

déclenchera le processus d'appel d'offres. Le dossier du guichet unique étant géré par le ministère du Commerce, il revient à celui-ci de remonter la pertinence du projet et convaincre à la Primature qui, à son tour, devra faire décider le président de la République.

D'ores et déjà, on peut pousser des inquiétudes à faire accélérer le processus du guichet unique au Port par le même ministère où tout n'est pourtant pas réglé avec la création au sein de la Chambre de commerce du Centre de formalités des entreprises (CFE). Au constat, on peut se dire qu'il ne s'agit pas d'un véritable guichet unique qui regrouperait des représentants des diverses administrations impliquées,

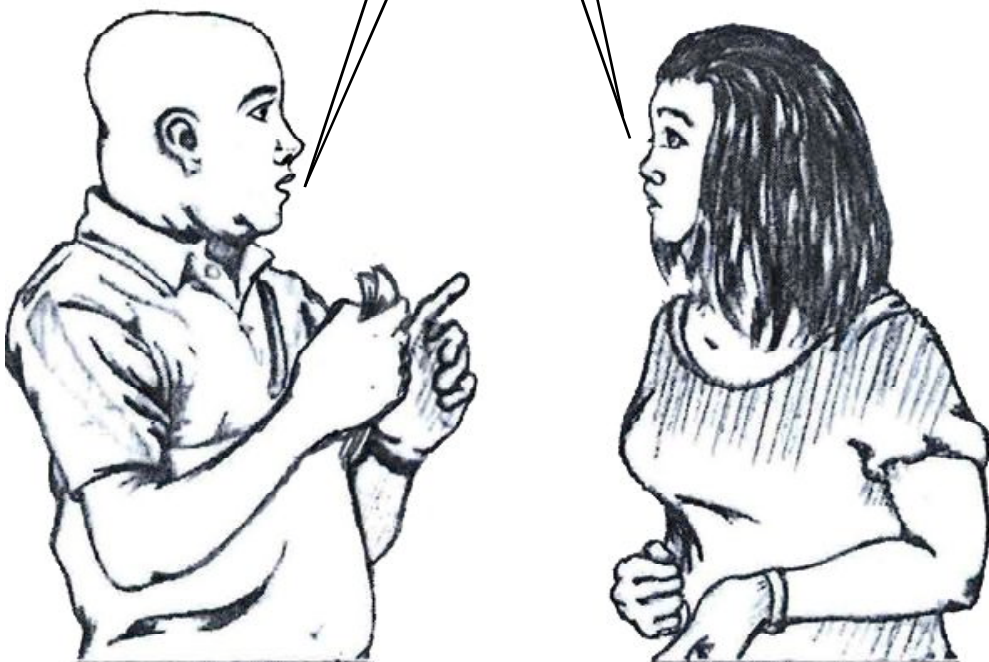
avec délégation de signature. A l'heure actuelle, le Centre enregistre les dépôts par l'opérateur lui-même ou par des commis du département ministériel qu'il est censé suppléer, fait circuler les dossiers dans les administrations concernées, avec l'éventualité pour ces administrations de ne pas respecter les délais normaux. Dans la foulée, on annonce une prochaine mission de la Banque mondiale au Togo. Elle posera les questions pour comprendre pourquoi ça traîne. On lui répondra que le sujet reste une priorité. Et les agents de la Douane et autres opérateurs portuaires, eux, continueront de se frotter les mains, car l'Etat n'arrive pas à mettre la main et contrôler sur toutes ses recettes.

JUSTE PAR DES CHIFFRES

Vous autres, le saviez-vous? C'est la nouvelle rubrique de votre journal pour nous projeter quelques chiffres sur le Togo. Histoire de faire réfléchir le collège des décideurs: gouvernants, secteur privé, ONG, associations, médias, bailleurs de fonds,... Des fois, sous un air ironisant.

76%, c'est le taux de fréquentation scolaire chez les enfants de 10-14 ans qui ont perdu leurs deux parents.

Moi, je connais pour les mêmes enfants qui n'ont pas perdu leurs deux parents. C'est 89%.



Source: UNICEF, 2011, Rapport préliminaire MICS 13

FOOTBALL/CAN 2013

Les Eperviers se compliquent la tâche

Le Togo devra vaincre au match retour après sa défaite face au Kenya 2-1, mercredi à Nairobi, pour espérer une qualification au second tour des éliminatoires de la CAN 2013; tandis que l'Algérie et le Cameroun ont pris une option en s'imposant à l'extérieur (respectivement en Gambie 2-1 et en Guinée Bissau 1-0).

Avec fifa.com

Menés au score dès la 23e sur un coup de tête de James Situma, les Eperviers reviennent au score à la 40e sur une réalisation de Razak Boukari.

Mais à la reprise, le capitaine Serge Akakpo et ses coéquipiers vont se faire dépasser au score à la 66e. Oliech qui avait promis mettre 3 buts à lui seul aux Togolais fait une passe décisive à Wanga qui bat le goal Mawugbé Atsu.

Les Togolais peuvent se qualifier en juin prochain pour le 2e tour de ces éliminatoires, à condition qu'ils battent à Lomé les Kenyans. Ce qui normalement ne devrait pas leur poser de grands soucis.

Le Cameroun, privé de son capitaine Eto'o (suspendu jusqu'à fin août), a dû attendre les dernières minutes pour s'imposer, sur un but de Choupo-Moting marqué à l'issue d'un superbe solo (87e).

Le Nigeria n'a pu l'emporter à Kigali, et Stephen Keshi a dû se contenter d'un 0-0 contre le Rwanda, qui contraindra les Super Eagles à décrocher la victoire pour se qualifier. Manuel Amoros est l'autre sélectionneur qui a connu un 0-0 pour son premier match, avec le Bénin en Ethiopie.



Le désarroi de Daré Nibombé après un but kenyan (Photo Noor Khamis/Reuters)

Les îles de l'océan Indien sont beaucoup plus proches de la sortie, avec les revers 4-0 de Madagascar face au Cap-Vert et des Seychelles contre la RD Congo de Claude Le Roy.

Le premier tour se joue en matches aller-retour entre 28 équipes. En sont exemptées l'Afrique du Sud, qui organise la CAN-2013, et les

16 équipes ayant participé à l'édition 2012 (Angola, Botswana, Burkina Faso, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Libye, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Soudan, Tunisie, Zambie).

Un tirage au sort réunira les 14 vainqueurs du premier tour et les 16 pays exemptés pour déterminer le deuxième tour par matches aller-

retour (les 7-9 septembre et 12-14 octobre). Les vainqueurs de ce tour rejoindront l'Afrique du Sud.

Le match qui devait opposer la Centrafrique à l'Egypte a été reporté au mois de juin (aller le 15, 16 ou 17 au Caire, retour le 30 à Bangui), en raison des violences lors d'un match de clubs à Port-Saïd le 1er février qui avaient fait 74 morts.

Angleterre/Drogba fixe des exigences élevées à ses prétendants

L'aventure de Didier Drogba à Chelsea touche à sa fin. Libre de s'engager dans la formation de son choix depuis le 1er janvier, l'insaisissable attaquant ivoirien de 33 ans ne semblait pas contre prolonger avec les Blues. Mais les exigences salariales de l'ancien Marseillais ont fait fuir la direction du club londonien qui semble aujourd'hui tout faire pour attirer l'attaquant brésilien Hulk dans ses filets.

Il faut dire que Drogba réclame à qui veut le recruter un salaire annuel de 7 M€ net rapporte ce matin le Daily Mail. Cette somme prévaut aussi pour Chelsea. Rien d'étonnant à voir le club dirigé par Roman Abramovitch faire machine arrière. Désormais hors de course, les Blues laissent le champ libre aux clubs désireux de s'offrir les talents de l'ivoirien. Le tabloïd anglais annonce par ailleurs que le club de Mamadou Niang, Al Sadd a proposé un contrat très intéressant pour Drogba, de l'ordre de 4,8 M€ par an. Une somme bien loin des exigences du joueur et qui a décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Finalement, pour répondre à l'appel d'offres lancé par les représentants de Didier Drogba, il n'y a plus guère que deux options, la première mène en Russie où Guus Hiddink, son ancien coach de Chelsea, souhaiterait le recruter pour Anzhi. Il se murmure qu'une offre avoisinant les 10 M€ nets par an serait envisagée. À un tel tarif, l'Éléphant risque d'être séduit, à moins que le club chinois de Nicolas Anelka, Shanghai Shenhua, ne vienne surenchérir. Une chose est sûre, à un tel tarif et à 33 ans, l'avenir de Drogba s'éloigne inexorablement de l'Europe occidentale.

Espagne/ Cristiano Ronaldo veut le même salaire que Samuel Eto'o

La star portugaise du Real Madrid, Cristiano Ronaldo, aurait exigé d'obtenir le même salaire que Samuel Eto'o la saison prochaine.

Il y a encore quelques mois, l'international lusitanien du Real Madrid, Cristiano Ronaldo, était le footballeur le mieux payé de la planète avec un salaire de 13 millions d'euros par an. Toutefois, l'arrivée de Samuel Eto'o dans l'effectif du club russe de l'Anzhi Makhachkala a changé la donne. Le Camerounais a pris la première place du classement avec des émoluments d'environ 20 millions d'euros annuels.

Le journal Record affirme que le Ballon d'Or 2008 a demandé à son agent, Jorge Mendes, de renégocier son contrat avec le club madrilène. L'objectif du Lusitanien est d'égaliser le salaire de l'ancien joueur du Barça. Toutefois, le Real Madrid ne devrait pas accepter la demande d'augmentation de 35% exigée par l'attaquant portugais.

Espagne/Le Barça refuse 200 000 euros de la radio Cope

Le FC Barcelone refuse les 200 000 euros d'indemnités que lui propose la radio espagnole Cope, qui avait insinué dans ses programmes que les Blaugrana étaient probablement dopés.

La radio espagnole Cope, en se basant sur des sources proches et "faisant autorité" au sein Real Madrid, avait insinué que le FC Barcelone avait régulièrement recours au dopage. C'était l'année dernière, et le club blaugrana n'avait pas tardé à attaquer la radio pour diffamation.

L'ANSA nous apprend ce mardi que le club présidé par Sandro Rosell vient de refuser une proposition d'indemnités s'élevant à 200 000 euros de la part de Cope. Les Catalans ont donc décidé de continuer de porter ce contentieux devant les tribunaux.

Une affaire qui nous rappelle étrangement celle qui avait opposé le Barça au Monde. Le célèbre journal français avait rappelé le condamné à verser 15 000 euros dans les caisses catalanes, après avoir fait savoir en décembre 2006 qu'il était en mesure de fournir des documents officiels montrant que le Barça avait du dopage une de ses forces. Accusations qui s'étaient révélées sans fondements.

Australie/ Le surnom bizarre de Sébastien Chabal

Arrivé en Australie pour une pige d'un match, Sébastien Chabal s'est fait un nom à l'autre bout du monde. Ou plutôt un surnom : BOB.

"L'anesthésiste", "L'animal", "Attila", "Caveman", "Cartouche", "Hannibal Lecter" ou encore "Sea bass"... Le physique atypique de Sébastien Chabal lui a valu une multitude de surnoms, tout aussi originaux les uns que les autres, depuis le début de sa médiatisation à outrance durant la Coupe du monde 2007. Un petit dernier vient de se greffer à cette liste déjà bien exhaustive : "BOB".

Débarqué il y a quelques jours à Sydney en Australie, l'ancien troisième ligne international du Racing-Métro n'aura en effet pas mis longtemps à se faire un nom au pays des Aussies. "Je viens d'hériter de mon surnom pour mon séjour en Australie: BOB. Je me demande pourquoi?", a-t-il écrit sur son compte Twitter aussitôt arrivé sur le territoire australien.

Ce sobriquet pour le moins bizarre serait en fait le diminutif de "Beast of Balmain" (la bête de Balmain en français), en référence au club pour lequel il fait une pige d'un match.

Le Tribunal arbitral confirme la suspension d'Amos Adamu pour 3 ans

Le TAS a confirmé le 24 février dernier, la décision de la Commission d'appel du 3 février 2011 de la FIFA qui a suspendu Amos Adamu de toute activité liée au football au niveau national et international pour une période de 3 ans à partir du 20 octobre 2010.

Le 17 octobre 2010, l'hebdomadaire britannique Sunday Times a publié un article rapportant de forts soupçons de corruption au sein de la FIFA liés à la procédure de sélection pour l'organisation de la Coupe du Monde de la FIFA. Des journalistes ont approché plusieurs membres ou anciens membres du Comité Exécutif de la FIFA en prétendant être des lobbyistes travaillant pour une société privée désireuse de conclure des accords afin de soutenir inofficiellement les candidatures américaines pour les Coupes du monde de la FIFA 2018 et 2022.

Dr Adamu a été approché pendant cette enquête et il lui a été offert une somme de USD 800'000 par les journalistes camouflés afin de construire quatre terrains de football artificiels au Nigéria. Immédiatement après la publication de l'article du Sunday Times, le Comité d'Ethique de la FIFA a ouvert une procédure disciplinaire contre Amos Adamu et, après avoir établi sa culpabilité pour avoir violé le Code d'Ethique de la FIFA, a décidé le 17 novembre 2010 de le suspendre pour une période de 3 ans et de lui imposer une amende de CHF 10'000. La décision a été confirmée par la Commission d'appel de la FIFA le 3 février 2012.

Mais n'étant pas satisfait de la décision rendue, Amos Adamu a déposé le 3 mai 2011, un appel auprès



du TAS afin de demander l'annulation de la décision de la FIFA. L'affaire a été soumise à une Formation d'arbitres du TAS composée du Professeur Massimo Coccia, Italie (Président), Me Quentin Byrne-Sutton, Suisse, et Me Michele Bernasconi, Suisse (co-arbitres). Une audience a eu lieu à Lausanne le 4 octobre 2011 durant laquelle les parties, leurs représentants et leurs témoins ont été entendus.

La Formation du TAS a confirmé la décision de la FIFA de considérer le Dr Adamu coupable d'une violation de l'article 3 (règles générales), de l'article 9 (loyauté et confidentialité) et de l'article 11 (corruption) du

Code d'Ethique de la FIFA. La Formation du TAS a rejeté l'argument soulevé par le Dr Adamu qui soutenait que les enregistrements obtenus par la FIFA de la part du Sunday Times auraient dû être considérés comme des preuves illégales étant donné que les journalistes auraient violé le Code pénal suisse et que les preuves auraient ainsi été obtenues par le biais d'une infraction pénale. Il a également invoqué une violation de ses droits de la personnalité et a demandé que les preuves soient déclarées irrecevables.

La Formation du TAS a relevé que la seule circonstance que certaines preuves auraient été obtenues illé-

galement n'empêchait pas nécessairement un tribunal arbitral international ayant son siège en Suisse de les admettre dans la procédure et de les prendre en compte pour sa sentence, étant donné que le tribunal arbitral n'est pas obligé de suivre les règles de procédure applicables devant les tribunaux ordinaires suisses. La jurisprudence du TAS établie dans l'affaire AMA/UCI c. Alejandro Valverde/ RFEC est dès lors confirmée.

Dans tous les cas, la Formation du TAS a indiqué que, dans le cas du Dr Adamu, il n'y avait eu aucun juge ordinaire ayant déclaré que les preuves avaient été obtenues de manière illégale et ayant interdit leur usage et qu'en outre il n'était même pas certain que les journalistes du Sunday Times aient véritablement agi de manière illégale.

La Formation du TAS a insisté sur le fait qu'il était crucial que les hauts dirigeants du football ne devaient pas seulement être honnêtes mais qu'ils devaient apparaître de manière claire et indubitable comme étant honnêtes. Concernant le comportement du Dr Adamu, la Formation du TAS a été convaincue que celui-ci avait été bien loin de refuser de manière active et non ambiguë la proposition inconvenante avancée par les soi-disant lobbyistes.

Société

Ces comportements qui mettent les mœurs en dérives

Le phénomène n'est pas nouveau mais il a pris une telle ampleur ces dernières années qu'il devient chaque jour, un peu plus, un problème de société. De nombreuses jeunes femmes mais aussi hommes, pour des raisons diverses, se livrent à une débauche inquiétante

Etonam Sossou

Tenues vestimentaires provocatrices, prostitution traditionnelle dans les rues, sites de rencontres, pornographie, homosexualité, pédophilie, maraboutisme, recherche effrénée de richesse, etc. La liste ne saurait être exhaustive. Tout y passe désormais. L'Afrique des valeurs traditionnelles, du respect de la personne humaine, de la dignité est en passe de devenir un dépotoir culturel où toutes les idées que la morale récuse, parfois venues d'ailleurs, élisent domicile sans que personne ne s'en offusque.

Lomé, il est 17 heures. C'est une heure de grande affluence, les fonctionnaires sortent des bureaux, les étudiants rentrent de l'école, les commerçants de rue ont presque bouclé leur journée et beaucoup commencent à plier bagage. Sur le trottoir, une jeune fille, la vingtaine environ, est au bras d'un prince charmant, habillée d'un boxer qui laisse échapper un string. Elle est à peine couverte en haut. Tous les regards sont tournés vers elle. Et sans gêne, elle continue son chemin, caressant avec une douceur presque provocatrice le bras de son homme. Elle n'est pas seule. Ce genre d'habillement est aujourd'hui légion dans les rues togolaises. On les appelle les «DVD» (Dos et Ventre Dehors). Elles sont nombreuses ces jeunes filles habillées en petits hauts «sexy». Mais il ne faut surtout pas les interpeller sur ces nouvelles tenues. «C'est la mode» dit-on ici. Et les modes, il y en a bel et bien. C'est la crise socioculturelle. Celle-ci loin d'être un épiphénomène de la crise économique est encore plus grave et ses causes multiples.

L'éducation de base en Afrique qui, naguère, était l'apanage de

cercle familial, est aujourd'hui réduite à une portion congrue. La jeunesse a perdu ses repères, et s'en remet aux archétypes que lui inculque une minorité de privilégiés toujours pas exempts de reproches et que le hasard du destin a propulsé au-devant de la scène : célébrités, stars et «nouveaux riches». Le nombre de jeunes filles se baladant pratiquement nues est de plus en plus croissant en Afrique. On est presque choqué face à ces nouvelles attitudes. Ces jeunes filles exposent, sans gêne, leur corps et se plaisent à attirer les regards.

Autrefois en Afrique, les filles se faisaient respecter par leur politesse et leur manière sobre de s'habiller, aujourd'hui, plusieurs d'entre elles affichent plutôt le contraire. Cette question qui devient au fil des années un problème de société interpelle mais suscite également des polémiques tant l'hypocrisie dans le domaine des mœurs reste grande. Entre ceux qui profitent de la situation et ceux qui restent accrochés à la bonne sacrée vieille morale africaine, une guerre de nerfs est lancée. Il y a quelques temps, l'émission Envoyé Spécial de la chaîne de télévision française, France 2, a mis à nu, dans un reportage savamment réalisé, de nouvelles pratiques de pédophilie au Cameroun. De jeunes garçons d'à peine quinze ans d'âge sont régulièrement des victimes sans défense de pervers pour la plupart venus d'Europe et qui sévissent en toute impunité ou presque dans les grandes villes de ce pays. Des jeunes filles, âgées de moins de dix-huit ans, sont, quant à elles, livrées contre leur gré à des inconnus parfois pour une poignée de milliers de Francs CFA, versés non pas aux concernées mais à un



intermédiaire, membre d'un réseau bien installé qui ne se gêne pas à faire de cette activité un commerce lucratif au motif que le chômage et la crise économique dans laquelle est plongé l'Afrique depuis bientôt une paire de décennies n'offrent plus d'autres alternatives. «On va faire comment ? On se débrouille» clame-t-on dans les rues. Une sorte de résignation qui dénote toute la volonté légendaire de certains africains de vivre dans la facilité. Contre toute attente, les membres des réseaux qui peuvent parfois être, eux-mêmes, parents, pères, mères, sœurs ou frères, épargnent leur propre famille de ce «business». Ce qui fait bondir des observateurs de ces scènes de théâtre qui se jouent désormais à ciel ouvert. Mais au Togo comme partout ailleurs sur le continent africain, le train de la modernisation est en marche et plus personne ne peut l'arrêter. La morale kantienne relève d'une autre époque. Ici, on

veut vivre. Peu importe la manière.

Cependant si l'on s'accorde

qu'en communication il y a celle dite «non verbale» c'est-à-dire celle qui transmet un message fort, le «mal habillage» des jeunes filles actuelles ne serait-il pas une autre façon de communiquer, d'envoyer un message et d'attirer l'attention des parents, des aînés et des autorités sur leurs préoccupations ? Pourquoi avoir choisi brusquement un mode d'habillement qui dérange les autres et qui les avilie elles-mêmes ? En Afrique, poser cette question est quelque peu naïf. Mais ce n'est plus un secret, certaines jeunes filles sont en perte d'identité. Elles ont perdu tout repère. Par leurs actes, elles cherchent à s'effrayer un chemin dans un environnement socio-politico-culturel devenu hostile et austère. Ce chemin parfois tortueux, sans lendemain est une solution ponctuelle. Le mal quant à lui est profond et le malaise perceptible à toutes les strates

sociales.

Si on peut voir dans ces nouveaux comportements un «mal être social», il faut reconnaître que la mondialisation mieux la globalisation tant vantée, rend un mauvais service à l'Afrique dans ce domaine. Il n'est plus rare dans les villes africaines de voir deux jeunes personnes de même sexe s'échanger de baisers langoureux au milieu d'une population profondément traditionaliste très souvent prise de surprise. Si certains fashion victims et autres adeptes de la new life défendent bec et ongle l'homosexualité mais sans pour autant croire, eux-mêmes, à leurs discours liberticides empruntés, il est une évidence que cette pratique pose un réel problème à la société africaine. Malheureusement l'homosexualité n'est pas la seule conséquence de ce malaise généralisé.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1101
DE LOTO BENZ DU 22 FEVRIER 2012

Nous sommes le mercredi 22 février 2012 et tirage de Loto Benz auquel nous prenons part aujourd'hui port le N°1102

Lors du tirage de mercredi dernier, la LONATO a permis à plusieurs parieurs en particuliers à ceux basés à KPALIME et à BADOU de gagner des gros lots et des lots intermédiaires, A LOME également, des gros lots ont fait le bonheur de plusieurs de nos parieurs.

La ville de BADOU s'est démarquée par **trois lots de 500.000F CFA**, remportés auprès des **opérateurs 2132 et 2156**.

A KPALIME, c'est un gros lot de 1.000.000 F CFA qui a été gagné par un heureux parieur sur le **point de vente 4022**.

A LOME, les **opérateurs 3105 et 7724** ont recensé respectivement **un gros lot de 1.500.000F CFA et un super gros lot de 4.050.000F CFA**. également des parieurs ont eu le bonheur de remporter **des gros lots**. Il s'agit d'un lot de **500.000F CFA et d'un gros lot de 2.000.000F CFA** gagnés respectivement auprès des **opérateurs 7701 et 2138**.

Au PMU'TG, un paieur qui a tenté sa chance lors du Tirage du mardi 28 Février a remporté la somme de **1.330.000F CFA**

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1102 de LOTO BENZ du mercredi 29 Février 2012

Numéro de base

11

63

76

54

27

Environnement/Malgré la disponibilité du gaz à consommation domestique

Le charbon de bois a toujours la côte

Au marché du charbon à Lomé, les clients sont de plus en plus nombreux. Cette année, les prix ont connu une augmentation de 1000 F en ce qui concerne le charbon lourd. Le sac du charbon du bois dur qui revenait à 4000 F, coûte maintenant 5000 F, tandis que le prix du charbon du bois léger reste à 4000F. Le charbon est aussi vendu en détail au prix de 50F et 100 F le plastique noir, 300 F le seau de 5 litres, et 500 F le seau de 10 litres. Ces deux types de charbon se différencient par leur poids. Le charbon du bois dur est plus lourd que celui du bois léger. Les revendeuses trouvent ce

commerce fructueux dans la mesure où il leur rapporte beaucoup de bénéfices. Ils achètent un sac de charbon à 2500 F, et après triage, le charbon lourd et le charbon léger, (qui viennent dans un même sac), sont vendus à 4000 F et 4500 F. elles gagnent un bénéfice de l'ordre de 1500 F et 2000 F par sac. Mais ici, c'est la vente au détail qui rapporte le plus, 3500 F à 4000 F de bénéfice par sac. Avec la demande qui est de plus en plus forte, une commerçante peut vendre en moyenne au détail trois sacs par jour. Cette marchandise qui vient du grand nord et de quelques

villages du Sud, fait la joie des commerçantes mais aussi celle de certaines ménagères. Sidonie Ken fait partie : «lorsque le gaz est devenu très rare, je me suis rabattue vers le réchaud à pétrole, j'achète deux litres de pétrole à 900 F, et à peine j'ai fini de faire ma cuisine qu'il est fini. Depuis que j'utilise le charbon de bois, je m'en sors bien, parce que lorsque j'achète le charbon de 1000 F, je l'utilise pour faire la cuisine pendant trois à quatre jours. En dehors du fait que le charbon est économique et rapide, il est aussi moins salissant pour les ustensiles de cuisine ».